

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTAIGU DU 15/12/2020

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Négat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistaient également à la
réunion :

Mme Négat DUHAMEL est nommée secrétaire de séance. Ces désignations se feront dorénavant dans l'ordre alphabétique.

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

▪ Cession foncière – rue des Abreuvoirs

La société dénommée FONTENEAU FRERES représentée par Messieurs Olivier et François FONTENEAU, co-gérants et propriétaires du Restaurant La Digue situé Rue des Abreuvoirs à Montaigu occupe actuellement une partie du domaine public situé devant le restaurant, devant les parcelles cadastrées section AH numéros 200 et 201 d'une surface d'environ 40m².

Cet espace permet actuellement au restaurant de disposer d'une terrasse couverte.



La société FONTENEAU FRERES souhaite acquérir la partie du domaine public qu'elle occupe actuellement.

Cette partie du domaine public a été désaffectée et déclassée lors du conseil municipal du 12 février 2020. Il est donc désormais possible de procéder à la cession.

Il sera donc proposé au conseil municipal de céder à la société dénommée FONTENEAU FRERES dont le siège social est situé à TIFFAUGES (85130), Place de l'Eglise, ou à tout autre personne morale ou physique qui pourrait s'y substituer, la partie du domaine public actuellement occupée et d'une surface d'environ 40m² située à Rue des Abreuvoirs à Montaigu à l'avant des parcelles cadastrées section AH numéros 200 et 201 moyennant le prix de 25,00 € le m².

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour et 2 abstentions

Observations éventuelles

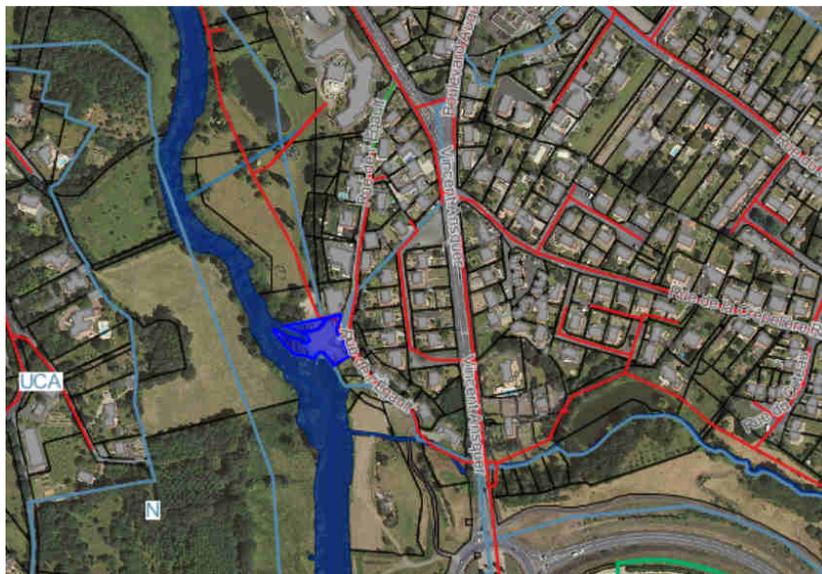
M. HAEFFELIN s'interroge sur le peu de largeur de voirie à cet endroit sur la rue des Abreuvoirs.

Réponse : Pas de projet autre que de maintenir une terrasse au restaurant et de pérenniser cet aménagement.

▪ Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public – rue de l'Egault

L'ancien Moulin de l'Egault de Montaigu, est actuellement en rénovation par un propriétaire privé pour en faire des logements au niveau supérieur et une activité de restauration saisonnière en rez de Chaussée.

Le porteur de projet réhabilite complètement cet ancien moulin afin de redonner une nouvelle vie à ce patrimoine bâti de Montaigu.



Pour poursuivre la finalisation de ce projet, plusieurs opérations foncières doivent être réglées.

Afin d'aménager le bas de la rue de l'Egault de façon cohérente et sécurisée pour les services de réputation et le SDIS, il sera proposé de vendre une partie de Domaine public au porteur de projet. Ceci permettra d'aménager la voie en réalisant une palette de retournement en T afin de rendre cette rue accessible aux différents services publics et de secours.

Le projet prévoit, de plus, la création de places de stationnements pour les logements qui seront réalisés dans le Moulin de l'Egault. Le projet nécessite la création d'un poste transformateur, qui pourra être intégré dans cette partie. Enfin, la possibilité de céder ce foncier, permettra au futur acquéreur de l'entretenir en cohérence avec ses futurs logements situés en face.

La limite cadastrale actuelle n'est pas clairement identifiée sur le terrain. Cette dernière se situe au milieu d'un espace vert sans qu'il soit possible de déterminer la différence entre domaine public et domaine privé. Cette cession permettra de régulariser cette difficulté..

Ainsi, le porteur de projet souhaite acquérir une partie d'une contenance totale d'environ 108m² située devant la parcelle cadastrée section AK numéro 537.

Préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de ce foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour et 2 abstentions

Observations éventuelles

▪ Cession foncière suite à déclassement – rue de l’Egault

Le porteur de projet souhaiterait acquérir une partie d’une contenance totale d’environ 108m² située devant la parcelle cadastrée section AK numéro 537.

Le conseil municipal sera donc invité à décider de la cession d’une partie d’un bien non cadastré situé à Montaigu-Vendée (85600), Rue de l’Egault d’une contenance totale d’environ 108m² situé devant la parcelle cadastrée section AK numéro 537 au profit de Monsieur Laurent Fauchard ou à tout autre personne morale ou physique qui pourrait s’y substituer. Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 80,00 € le m².

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l’unanimité

OU Par 9 voix pour et 2 abstentions

Observations éventuelles

▪ Cession foncière – rue de l’Egault

Pour poursuivre la finalisation de ce projet, plusieurs opérations foncières doivent être réglées.

Le porteur de projet s’est proposé d’acquérir de la commune de Montaigu-Vendée, les parcelles voisines au Moulin et cadastrées section AK numéros 341 et 343 pour une contenance totale de 00ha 25a 77ca.

Ces 2 parcelles sont constituées pour l’une d’un espace vert valorisé à 2€/m² et pour l’autre de l’ancienne station de distribution d’eau potable de Montaigu. Le porteur de projet fera son affaire de la démolition de cette ancienne station, démolition estimée à 40 000€. Ainsi, il sera proposé de céder ce bâtiment au prix de 40 000€.

Ces 2 parcelles donnant accès à la rivière, il serait possible dans le futur d’aménager une liaison douce de promenade au bord de l’eau. Il a donc été demandé à l’acquéreur de constituer un droit de passage (à pieds ou vélo) sur les parcelles acquises afin de maintenir l’accès à la rivière et ce de manière perpétuelle.

Le conseil municipal sera donc invité à décider de la cession de ces parcelles cadastrées section AK numéros 341 et 343 pour une contenance totale de 00ha 25a 77ca au profit de Monsieur Laurent Fauchard ou à tout autre personne morale ou physique qui pourrait s’y substituer.

Cette cession aurait lieu moyennant le prix principal de 43.470,00 €

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l’unanimité

OU Par 9 voix pour et 2 abstentions

Observations éventuelles

M. HAEFFELIN : lien entre démolition et cession ?

Réponse : la démolition du légobulle est à la charge de l’acheteur et le coût de démolition est pris en compte dans le projet global.

Acquisition foncière – rue de l’Egault

Pour permettre les aménagements de sécurité et de circulation précisés dans les points précédents, la Ville souhaite acquérir une partie du domaine privé situé dans l’assiette foncière du Moulin de l’Egault. Cette acquisition permettra d’avoir les distances nécessaires à la réalisation d’une palette de retournement en T, et les reculs indispensables pour les manœuvres, en domaine public, des engins du SDIS et du service de répurcation mais aussi faciliter le retournement des véhicules descendant la rue de l’Egault.

Afin de réaliser cet aménagement, la Ville doit acquérir environ 65 m² de foncier privé.

Le conseil municipal sera donc invité à décider de l’acquisition d’une partie de la parcelle cadastrée section AK numéro 535p située, Rue de l’Egault d’une contenance totale d’environ 65m² appartenant à la société dénommée SNC SUIRE PAUL ET EMMANUEL dont le siège social est situé à Rue du Docteur Fayau à MONTAIGU-VENDEE moyennant le prix principal de 80,00 € le m².

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l’unanimité

OU Par 9 voix pour et 2 abstentions

Observations éventuelles

M. HAEFFELIN : Le SDIS a-t-il été consulté pour la largeur de la palette de retournement.

Réponse : Les pompiers sont déjà en mesure d’intervenir dans cette rue. La palette de retournement est nécessaire pour améliorer les manœuvres de l’ensemble des usagers de la voirie (ordures ménagères, livraison, riverains, services de secours...).

POINTS DE L’ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

Convention SyDEV – Travaux neufs d’éclairage – rue de la Boucherie

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°E.ER.146.20.005 se rapportant à des travaux d’effacement d’un réseau électrique sur la commune déléguée de Montaigu, rue de la Boucherie.

Cela comprend, la création d’un réseau souterrain, la fourniture, pose d’un poteau d’arrêt de ligne ainsi que la dépose du poteau béton existant.

La proposition financière se décompose comme suit :



Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse tension					
Réseaux	7 294,00	8 753,00	7 294,00	70,00 %	5 105,00
Dépose	250,00	300,00	250,00	70,00 %	175,00
Eclairage public					
Travaux neufs	301,00	361,00	301,00	70,00 %	211,00
TOTAL PARTICIPATION					5 491,00

Conseil communal de Montaigu

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil délégué prend note de cette information

Observations éventuelles
Par 9 voix pour et 2 abstentions

■ Convention SyDEV – Travaux neufs d'éclairage – rue de la Boucherie

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.ER.146.20.006 se rapportant à des travaux neufs d'éclairage sur la commune déléguée de Montaigu, rue de la Boucherie, liés aux travaux d'effacement des réseaux.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	680,00	816,00	680,00	70,00 %	476,00
TOTAL PARTICIPATION					476,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil délégué prend note de cette information

Observations éventuelles
Par 9 voix pour et 2 abstentions

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 22 décembre 2020	19h30
Conseils délégués	Mardi 02 février 2021	20h00
Conseil municipal	Mardi 09 février 2021	19h30